

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du **MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 à 18 h 30**
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2022-12-14/03

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –
Laurence POTIER-GABRION ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Sandrine HUVENNE – Béatrice MONTANT – Etienne RIFFAULT –
Lucienne THABUIS.

Excusé avec procuration : Claude THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusés : Marc LOCATELLI ;

Jean LACOMBE – Estelle MORAND.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quatorze

Objet : EXECUTION DU BUDGET 2023 DU CCAS AVANT SON VOTE

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Dans l'attente du vote du budget 2023 qui aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2023, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

De fait, le montant maximum des crédits accordés en investissement dans l'attente du vote du budget 2023 et leur affectation est le suivant :

Immobilisations corporelles (chapitre 21) pour 17 690 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter le budget 2023 avant son vote aux conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 14 décembre 2022

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **20 DEC. 2022**

Publié le **20 DEC. 2022**

Notifié le
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

